

## Chantier et stage à caractère éducatif

**TU AS ENTRE 16 ET 21 ANS,  
Tu as envie de trouver un petit job et t'investir  
auprès de ta commune. Rejoins-nous !**



### L'OPÉRATION

Chantier et stage à caractère éducatif (anciennement appelé « Argent de Poche ») est un dispositif proposé par le service Jeunesse de Nouvoitou. Il permet à un jeune nouvoitouzien de 16 à 21 ans d'obtenir une indemnité en échange de petits travaux d'intérêt collectif dans la commune.

**QUI PEUT Y PARTICIPER ?** Tout jeune domicilié à Nouvoitou qui a plus de 16 ans et moins de 21 ans le premier jour de l'intervention. La priorité d'accès au dispositif sera donnée aux jeunes de moins de 18 ans et aux jeunes n'ayant jamais participés.

**COMMENT ?** Différentes missions ont été recensées au sein des services de la commune. Ainsi en échange de travaux, les jeunes de 16 à 21 ans obtiennent une indemnité de 15€ pour 3 heures. Pendant cette demi-journée, les jeunes intègrent l'équipe de la commune et sont encadrés par « un agent-tuteur » qui les accompagne dans leur mission.

Afin de respecter la réglementation du travail, les jeunes ne sont jamais amenés à prendre des risques ou à utiliser des outils motorisés dans leurs différentes missions. Si le jeune doit s'engager à réaliser correctement les tâches confiées, il ne remplace pas pour autant un agent communal.

**QUAND ?** Pendant les vacances scolaires estivales.

### DES MISSIONS D'INTÉRÊT GÉNÉRAL

- **Service administratif** : aide au classement,
- **Médiathèque** : aide au rangement et au classement, accueil des usagers (prêt et retour d'ouvrages),
- **Services périscolaires** : organisation et mise en place d'outils et supports pédagogiques, rangement et inventaire de matériel, entretien des locaux, mise en place des supports d'animation.
- **Service animation jeunesse et sportive** : aide à la mise en place d'animation, accompagnement des animateurs en tant qu'aide animateur, pendant des projets et activités spécifiques...
- **Service technique** : petits travaux d'entretien (bâtiments, espaces verts)

### LES DÉMARCHES

Les dossiers sont à retourner complétés en Mairie **au plus tard pour le 03 juin 2024.**

Ceux-ci sont à retirer en Mairie, à l'Espace Jeunes ou sur le site internet de la commune : <https://www.nouvoitou.fr>, les pièces ci-dessous seront à joindre avec celui-ci :

- **Attestation d'assuré social ou carte vitale**
- **Attestation d'assurance responsabilité civile**
- **Carte nationale d'identité**

Tout dossier incomplet ne sera pas pris en compte

### RENSEIGNEMENTS

Irina You, service jeunesse [jeunesse@nouvoitou.fr](mailto:jeunesse@nouvoitou.fr) ou 06 16 68 21 35

## Information contact du jeune

Nom : .....

Prénom : .....

Sexe :            M            F

Date de naissance : ..... / ..... / ..... Lieu de naissance : .....

Adresse : .....

Téléphone : ..... / ..... / ..... / ..... / .....

Email (écrire en majuscules) : .....

*(Attention : l'acceptation de votre candidature et les dates des missions seront communiquées à cette adresse email)*

<b>DISPONIBILITÉS POUR LES VACANCES D'ÉTÉ</b> <i>(Cocher vos disponibilités - journée entière)</i>					
	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
<b>Semaine 28</b> (8-12 juillet)					
<b>Semaine 29</b> (15-20 juillet)					
<b>Semaine 30</b> (22 - 26 juillet)					
<b>Semaine 31</b> (29-02 juillet/août)					
<b>Semaine 32</b> (5-9 août)					
<b>Semaine 33</b> (12-16 août)					
<b>Semaine 34</b> (19-23 août)					
<b>Semaine 35</b> (26-30 août)					

### PROTECTION DES DONNÉES PERSONNELLES

Les données personnelles recueillies font l'objet d'un traitement informatique destiné au service Jeunesse de Nouvoitou.

Conformément au Règlement général sur la protection des données (RGPD), vous pouvez accéder aux données vous concernant ou demander leur effacement. Vous disposez également d'un droit d'opposition, d'un droit de rectification et d'un droit à la limitation du traitement de vos données. Pour exercer ces droits ou pour toute question sur le traitement de vos données, vous pouvez contacter les services de la Mairie. Plus d'informations sur : <https://www.cnil.fr>

# Contrat moral d'engagement

Le service jeunesse est un service public non obligatoire proposé par la ville de Nouvoitou. Il s'inscrit dans une politique éducative globale basée sur des valeurs éducatives partagées.

Dans le cadre de la politique jeunesse locale qui souhaite promouvoir et soutenir les initiatives des jeunes, la commune de Nouvoitou propose de participer au dispositif "chantiers et stages à caractères éducatifs" (ex argent de poche) à travers l'organisation d'ateliers citoyens jeunesse pour les jeunes de 16 à 21 ans.

Dans ce cadre, il est mis en place un contrat d'engagement morale tripartite, il vise à définir une politique commune de mise en œuvre entre la collectivité, représentée par la structure jeunesse et les participants.

**Entre la Mairie de Nouvoitou, représenté par Jean-Marc LEGAGNEUR, Maire**

**Et le Jeune Nom et prénom :** .....

Domicilié(e) au .....

**Et le représentant légal, M./Mme :** .....

La commune de Nouvoitou ne sera en aucun cas considérée employeur des jeunes participant à l'opération. En aucun cas, l'indemnité versée pour la participation à l'activité ne pourra s'apparenter à un salaire.

Les jeunes entrant dans le dispositif devront bénéficier d'une couverture sociale en leur nom ou sous couvert de leur tuteur. Si le jeune est amené à se blesser lui-même, soit au cours de l'activité, soit au cours du trajet, les frais inhérents aux dommages corporels seront pris en compte par son propre régime de couverture sociale.

La commune de Nouvoitou s'engage à souscrire un contrat d'assurance « responsabilité civile » lié à cette activité couvrant l'ensemble des dommages pouvant être occasionnés et accidents pouvant survenir à un tiers dans le cadre du déroulement des chantiers. Tous les participants sont tiers, les uns par rapport aux autres.

Elle vous engage à respecter ces règles qui sont à lire attentivement :

## Concernant la ponctualité

- J'arrive à l'heure précise au point de rendez-vous. Après le début de la mission, le jeune arrivé en retard ne pourra y participer et ne bénéficiera pas du paiement de celle-ci.
- Je m'engage à participer à la mission sur la totalité du temps d'activité et de ce fait à ne pas quitter le lieu avant l'horaire prévu (je ne peux la quitter pendant le temps de la pause).

## Concernant la périodicité de l'activité

- La mission se déroule exclusivement sur un temps de 3h pendant les vacances scolaires.

## Concernant la réalisation des missions

- Les travaux qui me sont confiés peuvent être salissants. De ce fait, il est de ma responsabilité de me présenter avec des vêtements adaptés à la nature des missions qui me sont confiées.
- Etant indemnisé pour une tâche à laquelle, je dois pouvoir me consacrer pleinement, l'usage des téléphones portables ainsi que des baladeurs MP3 est strictement interdit. En conséquence, les téléphones portables devront être placés sur répondeur.

Dans le cadre des missions, des photos ou des reportages peuvent être réalisés. Ces supports sont susceptibles d'être utilisés pour faire connaître les chantiers effectués sur la commune et non à des fins commerciales.

J'autorise les prises de vue

Je refuse les prises de vue

Autorise mon jeune mineur à participer au dispositif chantier et stage à caractère éducatif

Fait à Nouvoitou,

Le ...../...../202...

Signature précédée de la mention « lu et approuvé »

Signature du jeune :

Signature du représentant légal :

(Si le jeune a moins de 18 ans)

Signature Monsieur le Maire :

**Jean-Marc LEGAGNEUR**

### *Informations données personnelles :*

*Les informations recueillies sur ce formulaire sont enregistrées par la commune de Nouvoitou, dont le maire est responsable de traitement. Ces données sont nécessaires **pour l'organisation des actions « chantiers et stages éducatifs » de la mairie (échanges divers, planning et paiement)**. La base légale du traitement est le **contrat**.*

*Les données collectées sont communiquées aux **agents des services éducation, administratif, culturel et technique ainsi qu'aux agents de la trésorerie**.*

*Les données sont conservées pendant 10 ans puis détruites.*

*Vous pouvez accéder aux données vous concernant, les rectifier, demander leur effacement, exercer votre droit à la limitation du traitement ou vous opposer au traitement de vos données en vous adressant à la Mairie de Nouvoitou, 3 place de l'église 35410 Nouvoitou. Pour toute question sur le traitement de vos données, vous pouvez contacter le délégué à la protection des données à l'adresse suivante : Délégué à la protection des données, Centre de Gestion d'Ille-et-Vilaine, 1 avenue de Tizé, CS 13600, 35236 THORIGNE FOUILLARD CEDEX ou [dpd@cdg35.fr](mailto:dpd@cdg35.fr).*

*Si vous estimez, après nous avoir contactés, que vos droits ne sont pas respectés, vous pouvez adresser une réclamation à la CNIL.*